

- ∨ Archives ecclésiastiques : clergé régulier (série H)
- ∨ Ordres religieux d'hommes
- ∨ Abbaye de Bernay

• Sommations signifiées au nom de l'abbaye de Bernay à Jean de Bouffey, chevalier, pour le mettre en demeure d'acquitter le service d'ost et de chevalerie auquel il était tenu

Sommations signifiées au nom de l'abbaye de Bernay à Jean de Bouffey, chevalier, pour le mettre en demeure d'acquitter le service d'ost et de chevalerie auquel il était tenu envers le Roi pour le compte de ladite abbaye (1467-1476) ; mandement du roi Louis XI, adressé au comte de Saint-Pol, connétable de France et gouverneur général en Normandie, pour lui prescrire d'évoquer devant lui le procès pendant au bailliage d'Évreux entre Jean de Bouffey, d'une part, et l'abbaye de Bernay, d'autre part, au sujet du service d'ost et de chevalerie (1468) : « Nostre amé et féal conseiller et chambellan Jehan, sire de Bouffay, chevalier, nous a fait exposer que de grant ancienneté, à cause de sa seigneurie dudict lieu de Bouffay, assise au bailliage d'Évreux, en la vicomte de Beaumont-le-Roger, il est tenu et subgect envers nous, touteffoys que mestier est et qu'il nous plaist faire mander et tenir nostre ban ou arrière ban, défaire le service d'ost d'un chevalier monté et habillé, comme il appartient à icelui estat, en l'aquict de luy et des religieux, abbé et couvent de Bernay, des-quelz icelle terre et seigneurie de Bouffay est tenue en foy et hommage, et à ce moyen lesdits religieux sont tenus de payer ledit exposant d'iceluy service qui doit estre fait à leurs despens, comme il le dit apparoir par ses tiltres et Chartres, et ainsi à esté fait le temps passé... Etc. » Ordonnance conforme de Jean de Hangest, lieutenant en Normandie pour le comte de Saint-Pol (6 février 1469, n. s.).

Description :**Présentation du contenu**

Sommations signifiées au nom de l'abbaye de Bernay à Jean de Bouffey, chevalier, pour le mettre en demeure d'acquitter le service d'ost et de chevalerie auquel il était tenu envers le Roi pour le compte de ladite abbaye (1467-1476) ; mandement du roi Louis XI, adressé au comte de Saint-Pol, connétable de France et gouverneur général en Normandie, pour lui prescrire d'évoquer devant lui le procès pendant au bailliage d'Évreux entre Jean de Bouffey, d'une part, et l'abbaye de Bernay, d'autre part, au sujet du service d'ost et de chevalerie (1468) : « Nostre amé et féal conseiller et chambellan Jehan, sire de Bouffay, chevalier, nous a fait exposer que de grant ancienneté, à cause de sa seigneurie dudict lieu de Bouffay, assise au bailliage d'Évreux, en la vicomte de Beaumont-le-Roger, il est tenu et subgect envers nous, touteffoys que mestier est et qu'il nous plaist faire mander et tenir nostre ban ou arrière ban, défaire le service d'ost d'un chevalier monté et habillé, comme il appartient à icelui estat, en l'aquict de luy et des religieux, abbé et couvent de Bernay, des-quelz icelle terre et seigneurie de Bouffay est tenue en foy et hommage, et à ce moyen lesdits religieux sont tenus de payer ledit exposant d'iceluy service qui doit estre fait à leurs despens, comme il le dit apparoir par ses tiltres et Chartres, et ainsi à esté fait le temps passé... Etc. » Ordonnance conforme de Jean de Hangest, lieutenant en Normandie pour le comte de Saint-Pol (6 février 1469, n. s.).

Date :

1467-1476

Description physique :

Description physique : (Liasse.) 5 pièces, parchemin.

Identifiant :

H125

Localité : Normandie (La)

Autres identifiants :

Cotes extrêmes : H125

Mots-clés

Géolocalisation [Normandie \(La\)](#)

Personne (physique ou morale) [Bouffey, Jean de](#) [Hangest, Jean de](#) [Louis XI \(roi\)](#) [Saint-Pol \(le comte de\)](#)